



Déclaration liminaire CTL du 26 novembre 2019

Le jeudi 14 novembre, journée de mobilisation nationale à la DGFIP, a été l'occasion d'interpeller la déléguée PACA du DG sur le NRP, le sabrage des missions ainsi que sur l'impossibilité des collègues d'exercer leurs missions de service public.

Une fiche d'alerte des agents du SPF d'Orange a été remise à Mme la déléguée, nous attendons des réponses concrètes à ce propos.

Par ailleurs, les agents, tant dans le Vaucluse qu'au plan national, se sont très majoritairement prononcés contre le Plan Darmanin et pour son retrait par la votation initiée par l'intersyndicale nationale.

La réponse de la DDFIP 84 à la grogne des agents face au fumeux NRP (un bel oxymore quand on sait que le réseau de proximité de plein exercice s'éteint) c'est la mise en place d'antennes éphémères sans règles de gestion dont les missions sont encore inconnues et sans chef de service comptable.

Nous dénonçons la création de MFS ainsi que la généralisation de l'accueil sur rendez-vous qui concourent, à court terme, à la fermeture des accueils des services des finances publiques et à leur disparition au détriment du service public.

✓ Dans un même temps l'externalisation des missions est conduite à marche forcée : création d'une agence France recouvrement, recouvrement des recettes fiscales et locales par les buralistes, le transfert des actes aux notaires, ainsi que le transfert du Plan cadastral au privé.

Il ne faut pas s'y tromper : c'est la destruction programmée de notre administration !

Après l'affectation des agents au département avec les nouvelles règles de gestion ainsi que la suppression de la plupart des CAPN et CAPL pour 2020, c'est la flexibilité des structures qui est ancrée dans le NRP laissant tous les droits aux mains des directions locales au détriment des agents qui n'auront d'autres choix que de subir le fait du prince, ce qui ne manquera pas de nuire aux conditions de travail !

Dans ce contexte la CGTFP 84 continue d'exiger le retrait du Plan Darmanin et le rétablissement des règles de gestion encore en vigueur avec le maintien des prérogatives de toutes les CAP nationales et locales.

La CGTFP 84 ne siègera que sur le point n°1 du CTL pour défendre le droit des agents dans le respect de l'instruction générale harmonisée sur le temps de travail en corrélation avec la circulaire de 2014 à laquelle vous faites référence.

Par contre, sur le point n°2, purement informatif, nous quitterons la séance.

La CGTFP 84 confirme qu'elle ne s'inscrit d'aucune manière dans la démarche France Services ni dans des pseudos échanges concernant le NRP que nous combattons.

Nous défendons le service public de pleine compétence dans le cadre du respect des principes inhérent aux règles d'une fonction publique au service des citoyens et non aux seuls intérêts de la Finance.

La CGT s'inscrit dans la journée d'action du 5 décembre pour défendre notre système de retraites ainsi que le code des pensions .